

Image not found or type unknown



Remboursement soulte

Par **Lechet**, le **10/01/2024** à **23:47**

Bonjour,

Dans le cadre de la succession de mon père, ma mère doit verser à mes frères et sœurs et moi-même environ 1500€ de soultes.

Nous sommes plusieurs enfants à vouloir lui laisser cette somme.

Est-ce possible dans ce cas de simplement lui refaire un virement plus tard et ne pas passer par une officialisation et donc des frais chez un notaire ?

Je vous remercie d'avance,

Cordialement